

Grenoble, le 15 avril 2019

Rectorat de Grenoble

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

Ref : 2019/772/DEC4/PM
Affaire suivie par :
Pascale Mathurin

Téléphone :
04 76 74 72 48

Mél :
pascale Mathurin
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Note aux candidats individuels du BTS « Electrotechnique », session 2019

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2019 du brevet de technicien supérieur « Electrotechnique ».

La présente note comporte 1 annexe.

I – CALENDRIER DES EPREUVES - CENTRES D'EXAMEN

Le calendrier et les horaires des épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente circulaire.

Quatre centres d'examen sont prévus pour le passage de l'ensemble des épreuves écrites :

Lycée Du DAUPHINE

Bd Rémy Roure - BP 1113
26103 Romans-sur-Isère
Tel : 04 75 02 28 93

pour les candidats individuels de l'Ardèche et de la Drôme

Lycée Pablo Neruda

35 rue Henri Wallon
38400 St Martin D'Hères
Tel : 04 76 25 07 22

pour les candidats individuels de l'Isère

Lycée René PERRIN

41, Rue René Perrin
73400, Ugine
Tel : 04 79 37 30 55

pour les candidats individuels de la Savoie

Lycée Jean MONNET

1, place De Lattre de Tassigny
74106 Annemasse
Tel : 04 50 87 18 36

pour les candidats individuels de la Haute-Savoie

Pour les épreuves orales et pratiques, un centre unique est prévu : Le Lycée Galilée, 124 Avenue du Général Leclerc, 38209 Vienne (04 74 53 00 13). Seule l'épreuve d'anglais fera l'objet d'un regroupement avec les autres spécialités de BTS et dans un centre différent. La convocation qui vous sera envoyée mi-avril apportera cette information.



2/5

IMPORTANT : il vous appartiendra, dès réception de la convocation aux épreuves, de contacter le directeur délégué à la formation professionnelle et technologique (DDFPT) du Lycée Galilée à Vienne (voir coordonnées précises en page 3). Ce dernier sera en mesure de vous indiquer les dates et l'ordre de passage pour l'épreuve professionnelle de synthèse (E6) et pour l'épreuve de « Projet technique industriel » (E5).

II – LIVRET SCOLAIRE

Dans le cas où vous êtes en possession d'un livret scolaire, ce dernier devra être déposé dans le centre d'examen le jour de votre première épreuve.

III - EPREUVE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE « ANGLAIS »

L'épreuve de langue vivante est composée de deux parties. Vous trouverez les informations relatives à cette épreuve à l'adresse suivante (pages 21 et 22) :

https://www.sup.adc.education.fr/btstst/referentiel/prograLVE_BTS_STI.pdf

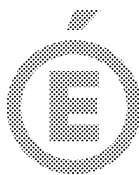
III - CONFORMITE DES DOSSIERS (EPREUVE U6-2) – RECUPERATION DES DOSSIERS TECHNIQUES SUPPORTS DES EPREUVES E5 et E6-1

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la **constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve correspondante**. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention «non valide» est portée à l'épreuve.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt du dossier,
- dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice,
- durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,
- documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.



3/5

A - EPREUVE E6-2 – DEPOT DES RAPPORTS DE STAGE

Les candidats libres doivent transmettre leur rapport de stage au Lycée Galilée (Vienne) à l'attention de Mr Philippe ANJOLRAS, DDFPT, pour le **lundi 27 mai 2019** **déla**

IMPORTANT : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront OBLIGATOIREMENT fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

B - EPREUVE E5 – PROJET TECHNIQUE INDUSTRIEL – RECUPERATION DU DOSSIER TECHNIQUE

Les candidats libres doivent venir récupérer leur dossier technique au Lycée Galilée (Vienne) à partir du **lundi 13 mai 2019** (contacter Mr Philippe ANJOLRAS, DDFPT).

C – EPREUVE E6-1 – ORGANISATION DE CHANTIER – RECUPERATION DU DOSSIER TECHNIQUE

Les candidats libres doivent venir récupérer leur dossier technique au Lycée Galilée (Vienne) à partir du **lundi 13 mai 2019** (contacter Mr Philippe ANJOLRAS, DDFPT).

Coordonnées du Lycée Galilée, à Vienne

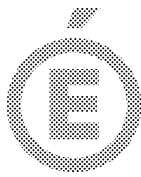
124, Avenue Général Leclerc
38206 - VIENNE
Tél. : 04-74-53-00-13
Ligne directe DDFPT : 04-74-53-14-31 (Mr Philippe ANJOLRAS)

IV - JURY DE DELIBERATIONS – RESULTATS - DIPLOMES

Les délibérations du jury se tiendront :

au Lycée du Grésivaudan à Meylan
le jeudi 4 juillet 2019 à 13h30
sous la présidence de Mr Guy Chateigner, IA-IPR de STI

Résultats : la liste des résultats sera affichée dans le centre de délibérations et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.



4/5

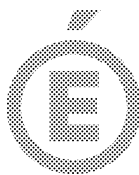
Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes des candidats individuels leurs seront adressés directement par courrier recommandé dans le courant du mois d'octobre 2019.

V - DOSSIERS-MEMOIRE

Les dossiers mémoire doivent être conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est à dire jusqu'au 15 juillet 2020. Les certificats de stage seront remis aux candidats qui en feront la demande.

ANNEXE I



CALENDRIER DES EPREUVES - SESSION 2019

BTS « ÉLECTROTECHNIQUE »

5/5

Dates	Horaires	Epreuves	Nature
Mardi 14 mai 2019	14h00 à 18h00	E1 - Culture générale et expression ^{(1) (2)}	écrit
Lundi 13 mai 2019	14h00 à 17h00	E3 – Mathématiques ⁽³⁾	écrit
Mercredi 15 mai 2019	08h00 à 12h00	E4-1 - Pré étude et Modélisation ⁽³⁾	écrit
Mercredi 15 mai 2019	14h00 à 18h00	E4-2 - Conception et Industrialisation ⁽³⁾	écrit
Du mardi 11 juin au vendredi 14 juin 2019	A partir de 08h00	E5 - Projet technique industriel : Présentation du projet	oral
Du mardi 11 juin au vendredi 14 juin 2019	A partir de 08h00	E6 - Epreuve professionnelle de Synthèse ⁽¹⁾ U6-1 Organisation de chantier U6-2 Rapport de stage de technicien en entreprise	oral oral
Les jeudi 2, vendredi 3 et lundi 6 mai 2019	A partir de 09h00	E2 - Anglais ⁽¹⁾	oral

(1) pour les candidats ne présentant pas ces épreuves en CCF

(2) Les candidats ne pourront quitter la salle que 2 heures après le début de l'épreuve

(3) Les candidats ne pourront pas quitter la salle avant la fin de l'épreuve